

Contrat d'engagements des adhérents de l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne  
« La Sente des P'tits Légumes » - 30, rue Alfred de Vigny / 78960 Voisins le Bretonneux

M Et **Maison Gaillard**  
Adresse : **Dominique et Jean-Marc Gaillard**  
Adresse mail : Route Royale  
Tel : 78580 Les Alluets le Roi

**Engagements du consommateur adhérent**

- S'engager pour une distribution le **18 février 2016**
- **S'engager à respecter les principes énoncés dans la charte des AMAP**, à lire sur <http://www.sentedesptitslegumes.fr/>, en particulier « à prendre en compte équitablement les fluctuations et les aléas inhérents à l'activité du producteur »
- Venir chercher son panier sur le lieu de la distribution le jeudi soir entre 17h00 et 18h45.

**1 livraison**

	Prix unitaire	Quantité demandée	Total
Jus de pomme bio	3.50 €	...	..... €
Jus de poire bio	3.50 €	...	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

**Le chèque sera donné au producteur le 21 janvier 2016.**

- Payer à l'avance la production.
- Le chèque sera libellé au nom de « **Maison Gaillard** » et remis à la responsable Fruits de l'Amap en début période. Elle se charge de les transmettre au producteur.
- Accepter la totalité des produits du producteur
- En cas d'empêchement (retard, vacances, etc. l'adhérent doit se charger de trouver une tierce personne qui prendra son panier, et lui en règlera directement le montant. Cette personne signera le cahier de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par la Maison Gaillard.
- Les jus de fruits oubliés par les adhérents seront soit partagés, soit portés à une association caritative.

**Engagements du producteur adhérent**

- Produire selon des méthodes compatibles avec l'engagement de conversion bio qu'il a signé en décembre 2009
- Livrer les produits aux dates indiquées plus haut, à Voisins le Bretonneux, de 17h à 18h45. à l'école de « La Sente des Carrières »
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison ou toute activité (problème climatique, ravageurs, maladie grave du producteur...)
- Expliquer le travail de l'exploitation à ses partenaires.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents.
- Accepter des visites régulières des adhérents à l'exploitation (au moins une fois par saison).

Date :  
M.....  
Signature :

Date :  
Dominique gaillard  
Signature :